



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 06 mars 2024

Objet :

DELEGATION DE COMPETENCE « RESEAUX DE CHALEUR » AU SEY

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le 29 février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 19

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWINTER, Vincent CLAUDIERE, Frédéric GUIRIMAND, Julien COURTIN, Dimitri BOURSAULT, Alexandre RUECHE, Jean-Clair BUCHARD, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 8

Mathieu BELKEBIR	à	Vincent CLAUDIERE
Siham ROUSSEL	à	Eve VON TSCHIRSCHSKY
Maëlys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Laurent MITON	à	Dominique DURAND
Sékolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Claude MAQUIS
Patrick BOYKIN	à	Jean-Clair BUCHARD

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27	PRESENTS : 19	REPRESENTES : 8	VOTANTS : 27
-------------------------	----------------------	------------------------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment les articles L.2224-38 ; L 5711-1, L5212-16 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°50/03 du 23 juin 2003 relative à l'adhésion de la Commune au Syndicat d'Energie des Yvelines ;

VU les statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines et notamment la section 2.6 ;

CONSIDERANT les différents projets de géothermie en cours dont pourrait bénéficier la Ville,

CONSIDERANT les montages juridiques et financiers complexes qu'impliquent la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur,

CONSIDERANT l'expertise du Syndicat d'Energie des Yvelines en matière de réseaux de chaleur,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Denis PETITMENGIN, Adjoint au Maire en charge des Mobilités, de la Voirie et des Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la délégation de la compétence relative à la création et l'exploitation de réseaux publics de chaleur au Syndicat d'Energie des Yvelines,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant,

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 06 mars 2024



Jacques ALEXIS
Maire de Bailly